

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ
CAMPAGNE

Nombre de conseillers

élus :

19

Conseillers en fonction :

18

Conseillers présents :

12

COMMUNE de VERNY

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 2 septembre 2010 à 20h00 Convocation du 27 août 2010

Sous la présidence de Mme Marie-Thérèse GANSOINAT –RAVAINE, Maire de Verny

Présents : Mmes et Messieurs : Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE – François VALENTIN – Victorien NICOLAS – Vincent BEMER – Chantal BRICOUT – Maurice BOYE – Joël XOLIN – Séverine COURTOIS SENE – Bernard MULLER – Angélique JOLY – Isabelle JASKULA – Odile ANNEN LACOMBE.

Absents excusés : Arnaud DEVILLEZ – André FABER – Sophie DIAMANTINI – NOIROT Pierre – André MORDENTI – Colette ROTTIER.

Absents non excusés :

Procurations : de M. Arnaud DEVILLEZ à M François VALENTIN ; de M. Pierre NOIROT à Mme Angélique JOLY ; de Mme Sophie DIAMANTINI à Mme GANSOINAT RAVAINÉ ; de M. André FABER à Mme Séverine COURTOIS SENE ; de M. André MORDENTI à M. Vincent BEMER ; de Mme Colette ROTTIER à M. Victorien NICOLAS.

Secrétaire de séance : conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Mlle BACHMANN Séverine est nommée secrétaire de séance

Point n° 0 : informations:

Rapporteur : Mme la Maire :

Mme La Maire, informe les membres du Conseil que suite à une réunion avec les Maires du canton, M. LEROY, Président du Conseil Général de Moselle, a avisé ces derniers que le projet de création du collège sur le ban de Verny suivait son cours et que l'ouverture serait prévue pour la rentrée 2014.

Point n° 1 : Autorisation d'encaissement de chèque :

Rapporteur : M. VALENTIN

Il est demandé aux membres du conseil d'autoriser l'encaissement du chèque de GROUPAMA d'un montant de 752.15€ correspondant au règlement du sinistre bris de glace sur le bâtiment du périscolaire.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

-décide à l'unanimité d'autoriser l'encaissement du chèque de GROUPAMA d'un montant de 752.15€

Point n° 2 : décision modificative BP 2010 :

Rapporteur : M. VALENTIN

Afin de régulariser l'opération d'investissement n°20 « MATERIEL », débitrice de 731.03€ il est proposé aux membres du conseil d'autoriser le virement d'une somme de 1000 € du chapitre 020 « dépenses imprévues » vers l'opération 20.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

-décide à l'unanimité d'autoriser le virement de 1000 € du chapitre 020 « dépenses imprévues » vers l'opération 20 « MATERIEL » pour régularisation.

Point n° 3 : renouvellement de la ligne de trésorerie :

Rapporteur : M. VALENTIN

Il est demandé aux membres du Conseil d'autoriser le renouvellement de la ligne de trésorerie qui arrive à échéance le 30 septembre 2010. Ce renouvellement se justifie pour faire face notamment à des besoins ponctuels de trésorerie dus au décalage entre le paiement des factures et la réception des subventions concernant les projets d'investissement. Après consultation, le Crédit Mutuel propose l'offre la plus intéressante pour un montant de 500 000 € selon les conditions suivantes :

- Echéance le 1^{er} octobre 2010,
- Taux : T4M + 0.6 point de marge,
- Les intérêts seront calculés au prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base de 365/360 jours. Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil,
- Le montant de la commission est fixé à 0,1 % sur le montant autorisé soit 500 €
- La ligne de trésorerie devra être remboursée au plus tard le 1^{er} octobre 2011.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

- accepte à l'unanimité l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est et autorise Madame la Maire à signer le contrat sur les bases précitées et aux conditions particulières de ce contrat.

Point n° 4 : indemnité de stage :

Rapporteur : Mme La Maire

Au mois de juin, la collectivité a accueilli une stagiaire en communication. Cette dernière a contribué entre autres, à la réalisation du logo du CCAS ainsi qu'à la réalisation de l'affiche pour la fête de la musique.

Il est proposé au Conseil de lui octroyer une indemnité de 150€ pour sa contribution.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

- décide à l'unanimité d'octroyer une indemnité de stage d'un montant de 150 € et de prévoir cette somme au budget.

Point n° 5 : fête de la musique 2010 – indemnisation des musiciens :

Rapporteur : M. NICOLAS

Lors de la fête de la musique, la MAI a mis à disposition de la commune, 4 stagiaires. La gratification pour les répétitions et le concert s'élève à 50€ par stagiaire, il est demandé aux membres du conseil d'autoriser le versement de 200€ à la MAI pour l'indemnisation de ces stagiaires.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

- décide à l'unanimité d'autoriser Mme La Maire à signer les différentes conventions de stages avec la MAI et d'autoriser le versement de 200 € au profit de cette dernière pour gratification des stagiaires (à charge pour cette dernière de procéder au reversement de la somme aux différents stagiaires concernés).

Point n° 6 : Marché « rénovation des dépendances du Château » :

Rapporteur : Mme ANNEN LACOMBE

Suite à la commission d'ouverture des plis en date du 7 juillet 2010, relative à l'avis d'appel public à la concurrence du marché de travaux n°2010/57708-01 « rénovation des dépendances du Château », après en avoir discuté et délibéré, **les membres du conseil ont décidé, à 17 VOIX POUR (dont 5 par procuration) et 1 ABSTENTION (M. Pierre NOIROT par Procuration à Mme Angélique JOLY)**

- de valider le choix des entreprises retenues et d'autoriser Madame La Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes au dit marché.

Lot 1 : gros œuvre	H2R	163 302.47€ TTC
Lot 2 : charpente couverture zinguerie	LORSCHIEDER	9 558.40€ TTC
Lot 3 : menuiseries extérieures bois	BONECHER	25 705.34€ TTC
Lot 4 : menuiseries intérieures bois	PERRERO	16 160.35€ TTC
Lot 5 : serrurerie	RISCH METAL	2 894.32€ TTC
Lot 6 : plâtrerie isol faux plaf	ERGENEKON	25 107.63€ TTC
Lot 7 : électricité	ELEC 57	28 094.04€ TTC
Lot 8 : chauffage –vmc	LORRY	34 920.21€ TTC
Lot 9 : sanitaire	LORRY	10 515.67€ TTC
Lot 10 : carrelage faïence	TECHNI CONCEPT	2 980.53€ TTC
Lot 11 : peinture décor	APPEL	7 342.24€ TTC
Lot 12 : nettoyage	APPEL	693.68€ TTC

Pour un cout total de 327 274.92€ TTC

Point n° 7 : avenant n°3 LOT 11 rénovation du groupe scolaire :

Rapporteur : Mme ANNEN LACOMBE

Dans le cadre des travaux de rénovation du groupe scolaire de Verny, la commune a signé un marché d'un montant de 65 457.82 € HT pour le lot n°11 CHAUFFAGE SANITAIRE VMC avec la Société BOFFO d'Annéville. Un premier avenant en date du 18/09/2009 a été accepté, ce dernier ne modifiait pas le montant initial du marché (modification du CCAP). Le second avenant a porté le marché à 68 305.50 € HT.

A la demande du maître d'ouvrage des travaux supplémentaires non prévus au marché initial ont été réalisés. Il s'agit de :

De la neutralisation de la cuve de fioul par un remplissage béton au lieu du sable initialement prévu pour un montant supplémentaire de 1850 € HT. Pour un marché total de 70 155.50 € HT soit 83 905.98 € TTC

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

- décide à l'unanimité d'autoriser la prise en charge de la dépense et d'autoriser Madame La Maire à signer l'avenant n°3 du marché «rénovation du groupe scolaire » et toutes les pièces s'y rapportant avec la St BOFFO.

Point n° 8 : avenant n°4 LOT 10 rénovation du groupe scolaire :

Rapporteur : Mme ANNEN LACOMBE

Dans le cadre des travaux de rénovation du groupe scolaire de Verny, la commune a signé un marché d'un montant de 13 920.67 €HT pour le lot n°10 ELECTRICITE avec la Société FORCLUM de Heillecourt.

Trois avenants ont été passés portant le présent lot à 16 889.05 €HT.

A la demande du maître d'ouvrage des travaux supplémentaires non prévus au marché initial ont été réalisés. Il s'agit de :

L'installation d'un poste vidéo couleur à l'entrée de l'école primaire ainsi que d'un kit main libre pour un montant total de 892.53 €HT. Pour un marché total de 17 781.58 €HT soit 21 266.77 €TTC

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

- décide à 17 voix POUR (dont 6 par procuration) et 1 ABSTENTION (M. VALENTIN) d'autoriser la prise en charge de la dépense et d'autoriser Madame La Maire à signer l'avenant n°4 du marché «rénovation du groupe scolaire » et toutes les pièces s'y rapportant avec la Ste FORCLUM

Point n° 9 : aménagement de sécurité choix des entreprises :

Rapporteur : M. VALENTIN

Dans le cadre de la subvention accordée au titre des amendes de police 2010, et suite à la réception de plusieurs devis, il est proposé de retenir la Sté MOSELLE SIGNALISATION de LACHAMBRE pour un montant total de 7428.93€HT soit 8885 €TTC.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

- décide à l'unanimité de retenir la Sté Moselle Signalisation pour un montant de 8885 €TTC et de prévoir cette somme au BP 2010 opération 73 « sécurité routière »

Point n° 10 : prolongation contrat COFELY:

Rapporteur : M. NICOLAS

Le contrat COFELY (fourniture d'énergie des bâtiments communaux) arrivera à expiration au 31 octobre 2010. Souhaitant faire appel à un intervenant extérieur pour l'étude de nos besoins et la rédaction d'un nouveau marché, il est demandé au Conseil d'autoriser Mme La Maire à passer un avenant avec la Sté COFELY pour prolonger de quelques mois le contrat afin de permettre l'étude des besoins de la collectivité et la rédaction du cahier des charges par l'intervenant.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

- décide à l'unanimité d'autoriser Mme La Maire à signer toutes les pièces afférentes à la prolongation du contrat liant la collectivité à la Sté COFELY.

Point n° 11 : Frais de reprographie – Marché de rénovation des dépendances du Château:

Rapporteur : Mme ANNEN LACOMBE

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser la mise en place de frais de reprographies d'un montant de 20€ à la charge des sociétés pour chaque dossier de consultation retiré, et d'autoriser l'encaissement des chèques correspondants.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

- décide à l'unanimité d'autoriser la mise en place de frais de reprographie pour le marché de rénovation des dépendances du château et d'autoriser l'encaissement des chèques correspondants.

Point n° 12 : Nouvelle Gendarmerie – alimentation HTA autorisation de dépenses:

Rapporteur : Mme La Maire :

Il a été déposé auprès de l'URM, une demande de raccordement au réseau public de distribution d'électricité pour l'alimentation de la future gendarmerie. Selon les textes en vigueur, les frais de construction de l'extension du réseau d'énergie électrique jusqu'au droit de l'intervention, incombent à la collectivité en charge de l'urbanisme (soit la commune de Verny) Il appartient donc au conseil de donner son accord pour la prise en charge financière des travaux. Le montant de l'extension est de 24 525.20€HT, l'URM accepte de participer à hauteur de 40%. Le montant restant à la charge de la commune serait de 14 715.12€HT. Selon l'avenant n°1 à la convention de partenariat de cession de terrain en date du 22 mai 2010, ce dernier sera intégré dans le prix de vente du terrain.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

- décide à l'unanimité d'autoriser, pour la construction de la nouvelle gendarmerie, l'extension du réseau HTA et la prise en charge financière par la commune, des travaux de raccordement à hauteur de 14 715.12 € HT

Point n° 13 : Modification de la délibération relative à la chasse:

Rapporteur : Mme La Maire :

- Vu la délibération du conseil en date du 12 novembre 2009

Le 12 novembre 2009, une délibération a été prise afin de modifier la tarification de la chasse pour l'année 2009 conformément à la variation de l'indice des fermages. Cette délibération ayant été prise trop tardivement pour être applicable en 2009, il est demandé aux membres du conseil d'autoriser cette modification tarifaire de 3.6% à partir de 2010, ce qui portera le produit de la location de la chasse de 2192.18 € à 2216 €

Ce produit ne doit pas être considéré comme actualisable annuellement selon l'indice des fermages. Seule une délibération pourra procéder à la modification tarifaire.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

- décide à 17 voix POUR (dont 5 par procuration) et 1 ABSTENTION (Pierre NOIROT par procuration) de modifier la délibération relative à la tarification de la chasse en date du 12 novembre 2009 dans les termes définis ci-dessus.

Point n° 14 : Convention d'occupation du domaine public - ADFM:

Rapporteur : M. NICOLAS :

Il est demandé aux membres du conseil d'autoriser Madame la Maire à signer une convention tripartite d'occupation temporaire à titre gratuit du domaine public communal avec l'ADFM (Association pour la découverte de la Fortification Messine)

Cette convention a pour objet de définir les conditions d'utilisation et de location des anciens forts du groupe fortifié de l'Aisne sur les bans de Pournoy la Grasse et de Verny. Sa durée est de 3 ans renouvelable par tacite reconduction.

La surface d'occupation concernant Verny correspond à 55 ha 56 a 04ca pour une surface bâtie de 11409m².

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

- décide à l'unanimité d'autoriser Mme La Maire à signer une convention d'occupation temporaire du domaine public avec l'ADFM concernant les anciens forts du groupe fortifié de l'Aisne.

Point n° 15 : rapport annuel 2009 du Syndicat des eaux de Verny:

Rapporteur : Mme la Maire :

Il est demandé aux membres du conseil de donner acte du rapport annuel 2009 du délégataire VEOLIA (société Mosellane des Eaux) gestionnaire de la distribution d'eau potable sur l'ensemble du territoire communal.

Petite synthèse :

Habitants desservis : 16 424

Nombre d'abonnés 6 288

Longueur de réseau : 369 km

Réservoirs : 8

Taux de conformité microbiologique : 100%

Rendement de réseau : 74.7%

173 fuites réparées en 2009, mais le réseau reste fragile

Consommation moyenne par habitant et par jour : 115 litres

32 communes desservies.

Des problèmes de pression ont été constatés à Verny pour les constructions de lotissements sur les hauteurs.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

- donne acte du présent rapport consultable librement en mairie par toute personne intéressée.

Point n° 16 : adhésion à la Fédération Départementale des maires de Moselle:

Rapporteur : Mme la Maire :

Il est demandé aux membres du Conseil d'autoriser le renouvellement d'adhésion de la commune à la Fédération Départementale des Maires de Moselle et d'autoriser le versement d'une cotisation 2010 de 75€

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

- décide à l'unanimité de renouveler l'adhésion de la commune à la Fédération Départementale des Maires de la Moselle et d'autoriser le versement de la cotisation 2010 correspondante de 75 €

Fait et délibéré à Verny, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme :

Verny, le 3 septembre 2010

Mme La Maire